

Menacée d'expulsion, une famille arméno-kazakhe pourrait être séparée



Aimé Ehi

Bienne Arrivée en Suisse en 2010, bien intégrée dans le quartier de Mâche, la famille Mikayelyan-Safaryan a vu toutes ses demandes d'asile et d'autorisation de séjour rejetées. En cas d'expulsion, elle sera séparée entre le Kazakhstan et l'Arménie. **page 4**

Attention : La famille ne vit pas dans l'immeuble en arrière-plan, mais dans un appartement beaucoup plus simple !

Une famille menacée d'éclater

BIENNE Etablie en Suisse depuis huit ans, une famille mi-kazakhe mi arménienne risque d'être d'expulsée. La procédure entraînerait la séparation des parents et de leurs enfants. Les recours possibles sont presque tous épuisés.

PAR CARMEN STALDER / TRADUCTION MARCEL GASSER

Arpine Safaryan et son mari Ashot Mikayelyan vivent dans un logement du quartier de Mâche avec leurs trois enfants Robert (6 ans), Armine Charlotta (5 ans) et Inessa Arevik (2 ans), tous nés en Suisse, où la famille est établie depuis huit ans. C'est ici qu'ils ont leurs amis et qu'ils se sentent chez eux. Malheureusement leur avenir s'est assombri depuis que leur demande d'asile et toutes leurs démarches pour rester en Suisse ont été rejetées. Pire: la famille vient d'apprendre qu'elle devra quitter le sol helvétique. Le père est censé se rendre au Kazakhstan avec les deux aînés, la mère en Arménie avec la petite dernière. Les deux pays ont en effet refusé d'accueillir sur leur sol une famille dont l'un des conjoints est d'origine étrangère. Dans un rapport remis en 2014 à l'Office fédéral des migrations, Amnesty International a dénoncé cette séparation familiale qu'elle considère comme une infraction au droit à l'unité familiale, garanti par la Convention européenne des droits de l'homme.

Mort mystérieuse d'une sœur

Née en 1979 en Arménie, Arpine Safaryan a mené une enfance heureuse, étudié à l'Université et dirigé une agence de voyages à Armavir, capitale de sa province. Elle ne manquait de rien. En 2009, sa sœur décède de ma-



Ashot Mikayelan, sa femme Arpine Safaryan et leurs trois enfants, tous nés en Suisse. Bien intégrée dans le quartier de Mâche, où elle vit, la famille a vu toutes ses demandes d'asile et d'autorisation de séjour rejetées. AIME EHI

ses. Ce qui rend la situation difficile, c'est que ni l'Arménie, ni le Kazakhstan ne sont des états en guerre civile, au sens classique du terme. «C'est pourquoi, au début, personne n'a cru un mot de la description qu'en faisait cette famille», se souvient Laura Rossi qui, en mars 2018, a déposé une demande d'autorisation de séjour auprès de la Ville de Bienne, arguant qu'il s'agissait là «d'un cas individuel d'une extrême gravité». L'avocate faisait valoir que le renvoi des parents dans leurs pays d'origine respectifs impliquait inévitablement l'éclatement de la cellule familiale et qu'il en résulterait une mise en danger du bien des enfants. La Ville a transmis la demande au Secrétariat d'état aux migrations (SEM), qui a rendu une réponse négative une année et demie plus tard, en septembre 2019. Le SEM estime que les conditions requises pour l'octroi d'une autorisation de séjour pour raison de gravité extrême ne sont pas réunies et que l'adaptation de ces jeunes enfants dans leur pays d'origine est possible.

André Glauser, responsable du Département biennois de la sécurité publique, ne souhaite pas prendre position sur une procédure en cours. Il précise néanmoins que c'est le SEM, et non la Ville de Bienne, qui est compétent en matière de renvoi des étrangers dont la demande d'asile a été rejetée. Il conteste aussi que la Ville de

nière mystérieuse. Arpine mène sa propre enquête: elle veut savoir qui se cache derrière la mort de sa sœur qui, peu avant son décès, a mis au monde un enfant. Les autorités lui font alors clairement comprendre qu'elle doit cesser ses investigations si elle ne veut pas avoir des problèmes. Ce qui s'est passé par la suite, Arpine refuse de l'évoquer, car elle craint trop les conséquences si d'aventure elle devait retourner là-bas.

Né en 1976, Ashot Mikayelyan est également né en Arménie, mais il a grandi chez son oncle au Kazakhstan, où il a acquis la nationalité de ce pays. Lui aussi a fréquenté l'Université, exercé la profession de dentiste, puis d'agent immobilier. C'est là qu'il commence à avoir des problèmes avec la mafia locale. Séquestré durant plusieurs jours, roué de coups et victime de rackett, il s'enfuit en Arménie où il fait la connaissance de sa future femme. Mais la vie dans son ancienne patrie n'est pas simple: souffrant de diabète de type 1, il n'a pas droit aux médicaments dont il a besoin en raison de sa nationalité kazakhe. En

2010, les époux décident de rejoindre le Kazakhstan, où Ashot est rattrapé par son passé. Aucun des deux pays ne leur offrant la sécurité à laquelle ils aspirent, le couple fuit la région et atterrit en Suisse en 2012.

Après avoir déposé une demande d'asile, il vit d'abord dans un abri collectif à Bienne: c'est le début d'une longue attente. En 2013, Arpine et Ashot apprennent que leur demande d'asile a été rejetée. Débute alors un bras de fer juridique de plusieurs années, entrecoupé par la naissance des trois enfants. Le couple dépose plusieurs recours, exige un nouvel examen de son dossier. Mais rien n'y fait: il est à chaque fois débouté. En 2014, le permis N de requérant d'asile arrive à échéance. La famille est désormais sans papiers et tenue de quitter la Suisse. Sans existence légale, le quotidien est difficile. Ashot n'a pas le droit de travailler, et son inactivité lui pèse beaucoup. Sans compter qu'il dépend de l'aide sociale pour beaucoup de choses. Mais retourner au pays n'est pas une option. «Au Kazakhstan,

ma vie est peut-être en jeu», déclare-t-il. Amnesty International considère que le danger est tout aussi réel pour Arpine si elle retourne en Arménie.

Parents engagés

A Bienne, les journées sont souvent longues et ennuyeuses. Le couple, qui a suivi des cours d'allemand, est interdit de travailler en l'absence de permis de séjour. Ashot est parfois convié à une randonnée ou un tour à vélo par ses amis suisses. Il effectue des petits boulots bénévoles à l'association Asile Bienne & Région (ABR). De son côté, Arpine est membre du conseil des parents au collège du Sahligut et fréquente régulièrement les réunions du quartier de Mâche, avec ses enfants. Ils s'engagent tous deux dans toutes sortes de manifestations scolaires, fêtes, excursions ou activités de jardinage au sein d'un programme d'intégration. C'est une famille bien intégrée, toujours prête à donner un coup de main et appréciée pour son ouverture d'esprit, comme l'attestent plus de dix lettres de recommanda-

tion adressées aux autorités par des voisins, des amis ou des connaissances. Dans une missive adressée notamment à Erich Fehr, maire de Bienne, et à la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, ils décrivent à quel point cette menace d'expulsion pèse sur la vie de la famille.

Arpine, Ashot et leurs enfants sont en outre accompagnés par le groupe de travail biennois «Alle Menschen» qui, dans la région, milite en faveur des requérants d'asile déboutés. Depuis novembre, la Nidowienne Margrit Schöbi et un autre soutien sont régulièrement en contact avec la famille. «Rien qu'à Bienne, il y a 100 requérants définitivement déboutés, dont certains sont en attente d'expulsion depuis des années. Mais qu'une famille soit ainsi séparée, c'est vraiment le comble», déclare Margrit Schöbi. Spécialisée dans le droit d'asile et le droit des étrangers, l'avocate bernoise Laura Rossi défend les intérêts de cette famille depuis plusieurs années. Mais jusqu'ici, elle n'est pas parvenue non plus à infléchir le cours des cho-

Bienne puisse avoir une influence déterminante sur le déroulement de l'affaire.

Regroupement familial peu clair

En novembre 2019, le canton a confirmé que rien ne s'opposait à un regroupement familial en Arménie ou au Kazakhstan, raison pour laquelle il n'introduira aucune demande d'admission provisoire pour les Mikayelyan-Safaryan auprès de la Confédération. Mais nul ne sait comment, quand et où ce regroupement pourrait s'effectuer. Laura Rossi n'en démord pas: le bien des enfants doit passer avant tout le reste. «Ils ont grandi ici, ils ne connaissent rien d'autre, et leurs chances de réadaptation dans les pays d'origine de leurs parents sont faibles», est-elle persuadée. A l'heure actuelle, les voies juridiques sont pratiquement toutes épuisées. Le dernier espoir réside dans un recours, adressé le 4 décembre à la Direction cantonale de la sécurité contre la Ville de Bienne, qui pourrait contraindre cette dernière à reconsidérer sa décision.